

Bulletin d'inscription Les 24H de réalisation 2022

Nom :
Prénom :
Date de naissance : / /
Adresse :

Téléphone :
Mail : @

Equipe:

Je m'inscris dans une équipe: ☐oui ☐non
Si oui précisez le nom de l'équipe et des autres participants (qui doivent s'inscrire également) :

Matériel

☐ Je possède du matériel de tournage et de montage que je vais utiliser pour les 24h de réalisation

☐ Je ne possède pas de matériel personnel.

Je souhaite donc emprunter :

☐ du matériel de tournage (sous réserve de disponibilité)

☐ du matériel de montage (sous réserve de disponibilité)

L'adhésion à la MJC de Dole est obligatoire pour participer aux 24H
Moins de 16 ans : 10 euros / Plus de 16 ans : 14 Euros.

Autorisation Parentale pour les mineurs

Je soussigné(e), M./Mme
Responsable légal(e) de
Autorise mon fils/ma fille à participer aux 24H de réalisation,
organisés par la MJC de Dole.
J'ai bien pris connaissance du règlement, M/Mme
sera responsable de mon enfant pendant toute la durée de la
manifestations au sein de l'équipe

Signature des parents :

J'ai lu et accepte le règlement ci-contre
Signature :

Règlement à destination des participants

1 / Participation

La participation aux 24H de réalisation est ouverte à tous de **15 ans à 26 ans**.
Les équipes doivent être constituées de trois à cinq participants.

MINEURS : Une autorisation parentale est à compléter obligatoirement sur le bulletin d'inscription pour les participants de moins de 18 ans.

2 / Thème

Le thème sera présente au début de l'évènement. Il est indispensable de réaliser **un film en rapport avec ce thème** qui sera le point commun entre les différentes réalisations. Une réalisation n'ayant pas de rapport avec le thème ne sera pas prise en compte par le jury.

2 / Réalisation, durée et format d'exportation :

La durée finale des films devra être comprise **entre 3 et 7 min.** génériques compris.
Les films doivent être entièrement créés pendant la manifestation et en 24H. Il s'agit de la période officielle.
Chaque équipe participante devra avoir terminé et remis son film 24H plus tard aux organisateurs sur une clé USB. Tout le travail créatif -scénario, tournage, montage finalisation et rendu- doit avoir lieu dans cette période officielle de 24 heures et seulement dans cette période.
Le seul travail autorisé en amont de cette période officielle est la constitution de l'équipe et le choix de l'équipement.
L'animation et les effets spéciaux sont autorisés mais doivent être créés dans la période officielle de 24 heures.
Chaque équipe a à sa disposition, un espace pour pouvoir entreposer son matériel et monter son film. Cet espace doit être libéré au plus tard à 10H le dimanche.
Pour le montage, des conseils peuvent être apportés par les organisateurs.

Rendu du film Format MOV ou AVI, compression MPEG-4 ou H264. Résolution conseillée Full HD 1920 X 1080 16/9

3/ Droits

La participation aux 24H de Réalisation vaut acceptation de **céder tous droits de diffusion**, à titre gratuit, à la MJC de Dole pour les films réalisés.

Chaque équipe veillera à obtenir **les autorisations nécessaires de droit à l'image** pour les personnes apparaissant dans leur film. Des formulaires sont fournis à chaque équipe par les organisateurs. Aucune image d'archives ou plan tourné ou créés en dehors de la période officielle ne peut être utilisé.

L'utilisation de photographies est autorisée, sous réserve que l'équipe en possède les droits. Les photos ne doivent pas obligatoirement être créées pendant le période officielle de 24h.

Toute musique utilisée dans les films doit **être libre de droits**. Des musiques libres de droits sont mises à votre disposition. Ainsi que sur des plateformes de site internet <http://www.soundfishing.net>, <http://lasonotheque.org>, ou <http://www.universal-soundbank.com>, ...)

Durant le tournage, on ne peut filmer un lieu privé sans l'autorisation préalable de son propriétaire. Chaque participant s'engage également à respecter les lois en vigueur et à ne pas mettre sa vie ou celle d'autrui en danger pour les besoins du tournage.

Il est **formellement interdit d'utiliser des armes mêmes factices** dans les endroits publics.

Le contenu de chaque film est laissé au libre-arbitre de chaque équipe. Cependant les organisateurs se réservent le droit de ne pas projeter un film comportant des scènes explicitement pornographiques, racistes, diffamatoires.

Chaque équipe et son film doivent suivre les règles citées dans le présent document. Les organisateurs se réservent le droit de ne projeter que les films respectant ces règles.

4/ Participants

Seules les personnes inscrites dans une équipe et en règle de leur cotisation peuvent participer activement à la réalisation du film y compris pour les rôles principaux. Chaque équipe peut éventuellement faire appel à des personnes extérieures pour des rôles de figuration.

5/ Matériel

Tout type de caméra peut être utilisé.
Si les participants disposent de leur propre matériel de tournage et de montage, un lieu sera mis à leur disposition pour s'installer et pour effectuer le montage.

Le matériel de la MJC de Dole est également mis à disposition, sous réserve de disponibilité et sur réservation uniquement.

Le matériel prêté est sous votre entière responsabilité.

6/ Repas, couchage

Chaque participant devra porter le badge des 24H pendant la durée du challenge.
La MJC fournira le dîner du samedi soir, le petit déjeuner du dimanche matin ainsi que les boissons chaudes durant tout le challenge.
Le foyer de la MJC est mis à disposition des concurrents s'ils veulent y prendre leur déjeuner dimanche midi.

La consommation d'alcool est strictement interdite dans l'enceinte du manège de Brack durant les 24H.
Tout état d'ébriété constaté ou toute infraction au regard de la loi entraînera une exclusion de la manifestation.

Un espace dédié sera à votre disposition pour pouvoir vous reposer durant la compétition.

7/ Jury

Le jury est constitué de professionnels du cinéma et l'éducation à l'image. Il décernera le prix du meilleur film lors de la séance publique.

8/ projection

L'ensemble des films réalisés sera diffusé le **dimanche 17 avril 2022 à 11h au cinéma Le Majestic à Dole**. Chaque participant est invité à y participer, **la séance étant publique et gratuite**, vous pouvez y convier parents et amis.

La remise du prix du jury aura lieu à 14h30 à la MJC.

9/ prix

L'équipe lauréate bénéficiera d'une accréditation officielle au festival de cinéma Entrevue de Belfort en novembre 2022. Les modalités de participation seront communiquées ultérieurement.